

Avis au public

Conformément à l'article 24, alinéa 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à la protection de la gestion de l'eau, le public est informé par affichage à la maison communale que

Monsieur Claude Schon a introduit une demande auprès de l'Administration de la gestion de l'eau tendant à obtenir une autorisation en vue de la gestion des eaux dans le cadre de l'extension d'un site agricole à Weiswampach.

Le dossier est enregistré sous le numéro EAU/AUT/25/0014

Weiswampach, le 4 février 2025
Le Bourgmestre La Secrétaire

